



## CHARTRE du RUGBY CLUB VANNES

### Les droits et devoirs de tous les acteurs

#### Le club s'engage à :

- Fournir un encadrement sportif compétent pour favoriser la progression du joueur,
- Proposer toute la logistique nécessaire à la pratique du rugby (matériel pédagogique, pharmacie, organisation des déplacements, etc.),
- Accompagner le joueur dans sa construction sociale,
- Défendre les valeurs du club : de loyauté, de respect, de solidarité, d'éthique, d'humilité sur et en dehors du terrain,
- Répondre aux questions liées à la pratique sportive et aux obligations administratives dans la limite de ses compétences.

#### L'éducateur / entraîneur s'engage à :

- Préparer ses entraînements en amont,
- Proposer des entraînements ludiques et rythmés pour favoriser le climat d'apprentissage du joueur et des équipes,
- Respecter l'ensemble des acteurs du club (salariés, bénévoles, joueurs, éducateurs/entraîneurs, parents, élus),
- Respecter les clubs adverses ainsi que les instances fédérales (arbitres, délégués divers)
- Justifier ses choix par des arguments précis,
- S'inscrire dans le projet de formation du club.

#### Le joueur s'engage à :

- Participer à l'ensemble des entraînements et compétitions (quand il est convoqué),
- Prévenir en cas d'absence les responsables sportifs et administratifs de sa catégorie,
- Respecter l'ensemble des acteurs du club (salariés, bénévoles, joueurs, éducateurs/entraîneurs, parents, élus),
- Respecter les clubs adverses ainsi que les instances fédérales (arbitres, délégués divers),
- S'investir pleinement dans sa démarche de progression,
- Respecter les adversaires et représentants fédéraux (arbitres, délégués divers).

#### Les parents s'engagent à :

- Supporter et encourager les joueurs en respectant les valeurs sportives,
- Respecter l'ensemble des acteurs du club (salariés, bénévoles, joueurs, éducateurs/entraîneurs, parents, élus),
- Respecter les clubs adverses ainsi que les instances fédérales (arbitres, délégués divers),
- Participer à la progression sportive et sociale de leur(s) enfant(s),
- Participer à la vie du club en fonction de leurs possibilités : déplacements, AG, aide bénévole aux manifestations...

**L'adhérent s'engage à :**

- Respecter l'ensemble des acteurs du club (salariés, bénévoles, joueurs, éducateurs/entraîneurs, parents, élus),
- Respecter les clubs adverses ainsi que les instances fédérales (arbitres, délégués divers),
- S'investir pleinement dans sa démarche de bénévole
- Participer à la vie du club en fonction de ses possibilités : missions diverses, administration, déplacements, AG, aide bénévole aux manifestations.

L'adhérent au RC VANNES reconnaît avoir pris connaissance et lu le règlement intérieur de l'association, disponible au secrétariat général, et sur le site internet du club : <https://www.rugbyclubvannes.bzh/association/organigramme-association/>

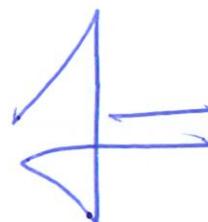
*Date :*

L'adhérent

- Joueur (-euse)
  - Entraîneur (-eure)
  - adhérent (e)
- Prénom / NOM

le (les) parent(s)  
Prénom / NOM

le président du club  
Cyrille BERROD



**Fédération Française de Rugby**  
4369Z - RUGBY CLUB VANNETAIS  
32 av. Président Wilson- 56000 VANNES  
Ass. Loi 1901 - W563001465